# 

* Date : 06-03-2003
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2003705234
* Author :

Par jugement du 25 février 2003, le tribunal de commerce de Liège a déclaré close par liquidation d'actif la faillite prononcée en date du 24 juin 1998, à charge de la S.C.R.L. « Inter Insurances », ayant son siège social à 4671 Blegny/Barchon, Thier du Ry 1, mais en fait à 4040 Herstal, rue Malvoye 57, R.C. Liège 183694, non immatriculée à la T.V.A., a déclaré la société faillie inexcusable et a déchargé de ses fonctions le curateur Me Corneille Bastjaens, avocat à 4000 Liège, avenue de l'Observatoire 211.
Aux termes de l'article 182 du Code des sociétés, est réputé liquidateur M. Brulmans, Roland, actuellement domicilié à 4040 Herstal, rue Malvoye 57.
Pour extrait conforme : le greffier en chef ff., (signé) Josette Tits.